

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Ouverture 2 ES
Type de module	Module fondamental spécialisé – Module obligatoire*
Code	FS 02.12 (A.AV.334.FS0212.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Module de niveau B1. Semestre d'automne.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Expérimentation plastique à travers le dessin, la photographie, la couleur, la céramique et le moulage, la peinture et les médias numériques. Acquisition de compétences et de connaissances techniques et théoriques de base en relation directe avec le domaine artistique.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Les étudiant-e-x-s suivent trois enseignements parmi les propositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dessin – Figuration : expérimentation de diverses postures de travail propre au dessin; diverses approches du dessin d'observation. 2. Dessin – Bases : à l'aide des instruments de dessin traditionnels et numériques engager un ensemble de réflexions pour questionner notre rapport au volume et à l'espace. 3. Edition et impression : familiarisation aux différentes étapes de la chaîne graphique, du concept éditorial à la réalisation technique (impressions numériques / analogiques, reliure, finition) ainsi qu'à la distribution. 4. Photographie : introduction à quelques techniques et pratiques de l'image fixe, en abordant les principes de base de la photographie. 5. Céramique Moulage : bases techniques des matériaux et des techniques de moulage, questionnement sur les matières. 6. Ecrans : découverte des possibles offerts par les outils numériques récents, réflexion sur le statut des images digitales, expérimentations artistiques questionnant les nouvelles cultures de l'écran.
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s de l'unité de cours et/ou du module.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement pour chaque unité de cours.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc. Pour valider le module, l'étudiant-e-x doit valider trois unités d'enseignement.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation à l'unité de cours et/ou du module. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s de l'unité de cours et/ou du module, les crédits sont alloués.</p>

	Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, les unités d'enseignements non validées du module doivent être répétées dès que possible. Il n'y a pas de remédiation possible lors de la répétition d'une unité d'enseignement.
Enseignant-e-x-s	Pascal Berthoud (dessin-bases), Hervé Graumann (écrans), Rémi Brandon (édition impression), Virginie Otth (photographie), Jean-Xavier Renaud (dessin-figuration), Christian Gonzenbach (céramique moulage)
Responsable-s du module	Ambroise Tièche et Pascal Berthoud
Descriptif validé le	18.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.